

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Département Contrôle des Concessions Pôle Marketing et Commercial

- Vu la loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.21.20 du 22 Février 2021 portant nomination de Madame la Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N°DCH.PS09.P.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Département Contrôle des Concessions** au sein du **Pôle Marketing et Commercial**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

⇒ Mission :

- Etablir, faire approuver, et mettre en œuvre la politique de maîtrise, de contrôle et de suivi des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) et des concessions des services attribués par l'ONDA dans les aéroports et dans les zones d'activités économiques développées par l'ONDA autour des aéroports ;
- Etablir et faire approuver le programme annuel de contrôle de l'exécution des AOT et des services d'assistance en escale concédés au niveau de l'ensemble des aéroports ;
- Suivre la mise en place des actions correctives issues des missions de contrôle et assurer l'enregistrement des données ;
- Participer au développement des revenus extra-aéronautiques de l'ONDA.

⇒ Activités principales :

- Veiller à la bonne exécution du programme annuel de contrôle et de suivi des AOT à usage administratif, commercial, industriel et de services attribuées dans les terminaux passagers et Fret des aéroports ainsi que dans les zones industrielles, les zones logistiques et autres parcs d'activités relevant de l'ONDA ;
- Veiller à la bonne exécution du programme annuel de contrôle et de suivi des services d'assistance et d'auto-assistance en escale concédés dans les aéroports ;
- Lancer des missions de contrôle inopinées ;
- Veiller au respect des procédures en vigueur de contrôle et de suivi des AOT et des services concédés ;



- Définir les modalités de contrôle et de suivi des aspects contractuels généraux, documentaires, agréments (DAC, ONSSA, etc...), de la conformité des occupations domaniales, des moyens mis en place, des autorisations et agréments requis, de la qualité des services offerts aux passagers et usagers des aéroports, etc... ;
- Etablir les check-lists de contrôle des AOT des services concédés et s'assurer de la couverture exhaustive du périmètre d'activité des conventions ;
- Veiller au bon respect par les titulaires des clauses des conventions relatives à la protection des passagers et des usagers des aéroports ;
- Tenir l'historique des non-conformités et des écarts relevés ainsi que de la criticité des activités exercées pour cibler les aspects devant être contrôlés et suivis ;
- Etablir les rapports suite aux missions de contrôle et de suivi ;
- Assurer le suivi des travaux d'aménagement et d'équipement devant être réalisés par les titulaires conformément aux dispositions contractuelles ;
- Tenir à jour le recueil des prestataires des services d'assistance et d'auto-assistance en escale dans les aéroports ;
- Exploiter les rapports périodiques d'exploitation des AOT et des concessions de services établis par les aéroports, analyser les non-conformités constatées, synthétiser les plans d'actions et veiller à la mise en œuvre des actions correctives nécessaires ;
- Assurer le rôle d'interface principale entre le Pôle Marketing & Commercial et les aéroports en matière de contrôle et suivi des AOT et des concessions ;
- Appliquer les mesures coercitives contractuelles à l'encontre des concessionnaires défaillants ;
- Mesurer l'efficacité du processus de contrôle et de suivi des concessions ;
- Assurer l'interface avec l'entité juridique de l'ONDA pour le traitement des litiges survenant entre l'ONDA et les titulaires ;
- Assurer un reporting périodique de ses activités.

Gestion des moyens humains :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité a suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

Contrôle interne et des performances :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.



ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Bac+3 ans minimum en commerce, économie & gestion, droit ou équivalent ou classé (e) à une échelle supérieure ou égale à C6
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 8 ans en affaires commerciales, contrôle de conformité et suivi de l'exécution des contrats

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **25 AOUT 2023** au **08 SEPT 2023** date de rigueur. **K**


La Directrice Générale
Habiba LAKLALECH


